

# a

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration - Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-12 septembre 2003

## RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU

### BURKINA FASO

POUR LE

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE EN FERTILITÉ AGRICOLE



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burkina Faso	3
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME</b>	<b>5</b>
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact environnemental	13
J. Caractères novateurs	13
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>

**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING TO BURKINA FASO (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA AU BURKINA FASO)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIGRAMME</b>	<b>10</b>

### **TAUX DE CHANGE**

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	610 XOF
1,00 DEM	=	335,4 XOF
1 EUR	=	656,0 XOF

### **POIDS ET MESURES**

Système métrique

### **SIGLES ET ACRONYMES**

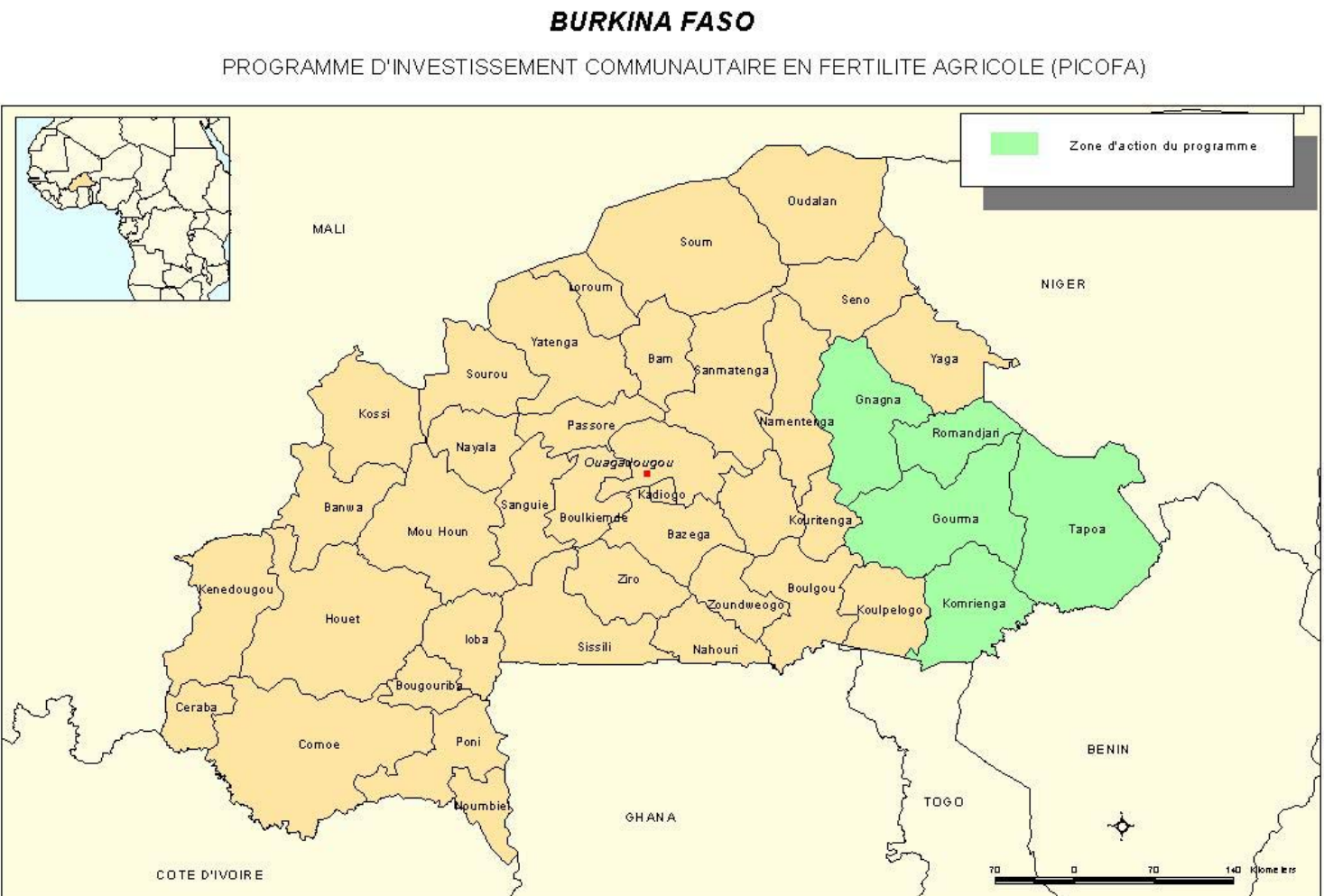
BAfD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque ouest africaine de développement
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
FIPAD	Fonds d'investissement pour la productivité agricole durable
KfW	<i>Kreditanstalt Für Wiederaufbau</i> (Établissement allemand de crédit pour la reconstruction)
ONG	Organisation non gouvernementale
PICOFA	Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole
PNGT II	Projet national de gestion des terroirs – phase II
UGP	Unité de gestion du programme

### **GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO**

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## BURKINA FASO

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE EN FERTILITÉ AGRICOLE

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	Burkina Faso
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME:</b>	26,87 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	8,8 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,07 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR(S):</b>	- Banque africaine de développement (BAfD) - Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	- BAfD: 7,48 millions de USD - BOAD: 1,00 million de USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	Particulièrement favorables
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	3,20 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	3,11 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	BOAD

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** Les principaux bénéficiaires du programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA) seront les familles rurales pauvres, y compris les femmes et les jeunes, de quelque 800 villages situés dans la région de l'Est du Burkina Faso. La plupart ne possèdent ni terre ni animaux d'élevage (ou très peu). Le groupe cible comprend aussi des familles paysannes relativement plus aisées susceptibles d'être confrontées à l'insécurité alimentaire en certaines saisons. De plus, la sécurité foncière dont elles jouissent peut constituer une incitation à participer au programme.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La pauvreté est étroitement liée à une série de facteurs concernant, en particulier, l'accès à la terre, aux moyens de production et au marché. Les pauvres ne possèdent souvent pas la terre qu'ils exploitent et ne sont donc pas enclins à faire les investissements nécessaires pour améliorer la productivité. De plus, ils n'ont pas les moyens d'acquérir les intrants modernes et les technologies agricoles améliorées. Par voie de conséquence, ils doivent faire face à la diminution de la fertilité des sols et à la médiocrité des rendements. L'irrégularité des précipitations constitue également un risque majeur dans la zone du programme, empêchant les familles pauvres de produire des aliments en quantité suffisante pour garantir la sécurité alimentaire. L'incidence de la malnutrition et la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans sont élevées, de même que le taux d'analphabétisme chez les adultes. Les pauvres vivent souvent dans des villages isolés, généralement mal desservis en routes et moyens de communication, ce qui ne leur permet pas de tirer parti des possibilités offertes par le marché. La pauvreté rurale touche particulièrement les femmes qui assument la lourde charge des corvées domestiques tout en ayant un faible niveau d'instruction et une formation limitée pour ce qui est des soins à donner aux enfants et des pratiques sanitaires. En raison de la rareté des emplois agricoles, un nombre croissant de familles rurales et de jeunes basculent dans la pauvreté et sont contraints soit de chercher un emploi non agricole soit de migrer dans les centres urbains.

**De quelle manière le programme va-t-il les aider?** Le programme contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région de l'Est, à la réduction de la pauvreté et à l'instauration d'un développement durable par le biais d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Il est conçu pour améliorer durablement la productivité agricole et favoriser la protection et la régénération des sols grâce à des techniques de conservation des sols et de l'eau, la restauration du sol, l'agroforesterie et la création de couloirs de passage pour le bétail. En outre, le programme appuiera les activités génératrices de revenus et aidera les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, à accéder à la terre. Parallèlement, il appuiera le renforcement des capacités des organisations rurales. Le programme donnera lieu par ailleurs à des activités complémentaires telles que: i) le désenclavement de zones pour faciliter le commerce des intrants et des produits; ii) le maintien partiel des troupeaux sur les terres agricoles; iii) le renforcement des capacités du groupe cible au moyen de formations; et iv) l'amélioration de l'accès du groupe cible au crédit.

**Comment les bénéficiaires vont-ils participer au programme?** Les bénéficiaires participeront au programme par le truchement du comité de pilotage du programme, des comités villageois et intervillageois et des diverses institutions et organisations locales appuyées par le programme. Ces institutions seront principalement fondées sur le concept du terroir, en vertu duquel les communautés locales articulent leurs besoins tandis que le programme les aide à trouver des solutions durables. À cet effet, le programme s'attachera particulièrement à renforcer la capacité des communautés d'identifier leurs propres besoins et de surmonter les contraintes par le biais de l'approche des microprogrammes. Les bénéficiaires travailleront main dans la main avec les prestataires de services qui les épauleront pour améliorer leur base de ressources.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT**  
**AU BURKINA FASO**  
**POUR**  
**LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE EN FERTILITÉ**  
**AGRICOLE**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt au Burkina Faso d'un montant de 8,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,07 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0.75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Le Burkina Faso est un pays enclavé de 274 000 kilomètres carré (km<sup>2</sup>) environ de superficie. Il est bordé par le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo. Son climat est chaud et aride, avec une longue saison sèche, d'une durée de sept à neuf mois, et une courte saison des pluies de trois à cinq mois. Le pays comporte trois zones climatiques: i) la zone sahélienne où les précipitations ne dépassent pas 600 millimètres (mm) par an; ii) la zone soudano-sahélienne où elles varient de 600 à 1000 mm par an; et iii) la zone soudanaise où elles dépassent les 1 000 mm.

2. Au Burkina Faso, les conditions des sols ne sont guère favorables à l'agriculture. La mauvaise qualité des sols est due à la pression démographique, l'érosion, et à la faible teneur en phosphate et en azote. Selon les statistiques existantes, quelque 9 millions d'hectares (ha) sont arables, dont 3,5 millions sont actuellement exploités. On estime à 165 000 ha la surface irrigable, mais 9 300 ha seulement sont cultivés.

3. La population du Burkina Faso, estimée à 12 millions d'habitants environ en 2001, croît au rythme de 2,4% par an. Les zones rurales comptent pour près de 70% de la population totale. La densité démographique était en moyenne de 42 habitants/km<sup>2</sup> en 2001 avec un pic de pas moins de 100 habitants/km<sup>2</sup> sur le plateau central. Le pays présente une grande diversité linguistique et ethnique, mais les Mossi, démographiquement majoritaires, sont à l'origine des principaux flux migratoires tant internes que vers l'extérieur.

4. Le secteur agricole comptait pour 35% du produit intérieur brut (PIB) et 76% des recettes tirées de l'exportation en 2001, et il employait près de 80% de la population. Quelque 1,3 million de familles pratiquent une agriculture de subsistance et n'ont qu'un accès limité aux services d'appui, aux infrastructures et au marché. Les principaux problèmes touchant le secteur sont la réduction de la période de jachère, l'utilisation réduite des engrais organiques et minéraux, la dégradation des sols, la fragilité des ressources naturelles et la fréquence des conflits portant sur les terres. L'intégration des

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour un complément d'information.

activités de culture et d'élevage est embryonnaire, excepté dans les zones cotonnières où la traction animale est largement implantée. Compte tenu des pratiques actuelles d'agriculture et de gestion des ressources naturelles, la productivité est faible et il est peu probable qu'elle atteigne son niveau potentiel dans un avenir proche.

5. Quelle que soit l'année considérée, les céréales, notamment le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio, constituent l'essentiel de la production agricole. Les agriculteurs exploitent 84% des terres arables et, pour répondre à la demande croissante d'aliments dans les zones rurales et urbaines, tendent à étendre les surfaces cultivées. Les familles paysannes consomment 60% des céréales produites en raison, notamment, de l'absence d'infrastructure routière et des problèmes de commercialisation qui en découlent. Le cheptel est également important, puisqu'on estimait à 5 millions le nombre des bovins et à 16 millions celui des petits ruminants en 1999, avec un taux de croissance annuel avoisinant les 5%. Entre 1997 et 1998, le Burkina Faso a exporté quelque 280 000 têtes de bétail et 620 000 moutons. Les exportations liées à l'élevage ont souffert ces dernières années de l'érosion de la demande des pays côtiers, en particulier la Côte d'Ivoire, confrontée actuellement à une crise économique. Outre les ruminants, le Burkina Faso exporte des volailles en grandes quantités, et leur élevage est devenu une activité économique importante pour bon nombre de femmes.

6. L'indice de développement humain du pays est l'un des plus bas du monde. Avec un revenu national brut par habitant de seulement 210 USD en moyenne en 2001, le Burkina Faso est à la 169<sup>e</sup> place sur les 173 pays étudiés dans le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement. Selon l'enquête la plus récente sur les conditions de vie des ménages (1998), l'insécurité alimentaire touche près de 20% de la population de manière chronique et représente un risque pour 40% supplémentaires. On estime que 45% des habitants du pays vivent au-dessous du seuil de pauvreté de 72 690 francs CFA. Ce chiffre dépasse 50% dans les zones rurales, témoignant du fait que la pauvreté est généralement un phénomène rural.

7. Dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, élaboré en 2000, le gouvernement du Burkina Faso a décrit une approche de la lutte contre la pauvreté menée sur quatre fronts, à savoir: i) accélérer la croissance de manière équitable; ii) garantir aux pauvres l'accès aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'eau potable; iii) créer des emplois et des possibilités de se procurer des revenus en intensifiant et en modernisant les activités agricoles, en réduisant la vulnérabilité de l'agriculture, en accroissant et en diversifiant les revenus ruraux, en faisant la promotion du rôle des femmes, en encourageant le professionnalisme et en appuyant les organisations de producteurs, en rompant l'isolement rural, et en stimulant l'emploi et les formations professionnelles; et iv) encourager la bonne gouvernance au niveau tant politique qu'économique.

8. La Lettre de politique de développement rural décentralisé, adoptée en décembre 2002, représente, dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, un levier important pour l'exécution des programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Le point le plus important de la Lettre de politique de développement rural décentralisé est le passage stratégique de la gestion centralisée des activités à l'attribution de plus grandes responsabilités aux communautés rurales. En tant qu'agents du changement, ces communautés ne sont plus considérées comme des bénéficiaires passifs des programmes de développement rural mais des partenaires actifs de la conception et de l'exécution de ces programmes. Avec cette nouvelle approche, il leur sera demandé d'exprimer leurs besoins et d'établir les priorités du programme lors de consultations. Les communautés seront également partie prenante dans les processus de choix des prestataires de services et seront invitées à contribuer au financement des programmes. Pour maximiser l'impact, la nouvelle approche décentralisée et participative demande une harmonisation des règles applicables aux investissements des futurs projets ruraux.

## B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA

9. **Opérations du FIDA.** Le FIDA est présent depuis 1979 au Burkina Faso où il a financé sept interventions dans diverses régions et zones écologiques du pays. Parmi celles-ci, trois ont été clôturées et quatre sont en cours d'exécution. Ces dernières sont: i) le projet national de gestion des terroirs (PNGT II), la deuxième phase d'un projet dû à l'initiative de la Banque mondiale et conçu pour réduire la pauvreté, renforcer les capacités des communautés rurales, promouvoir le développement durable dans les zones rurales et assurer l'application de la politique de décentralisation en mettant en place les Cadres de concertation technique provinciaux (CCTP) qui sont des forums d'échange sur les initiatives de développement local; ii) le projet d'appui aux microentreprises rurales, dont le but est de renforcer les capacités locales en vue de promouvoir et développer les microentreprises rurales, et de créer des emplois non agricoles dans les zones rurales afin d'améliorer les revenus ruraux et de réduire la migration vers les centres urbains; iii) le projet de développement rural dans le Sud-Ouest, qui vise à renforcer la capacité des populations rurales vulnérables à prendre en charge leur propre développement, à protéger leur base de ressources naturelles et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et iv) le programme spécial de conservation des sols et des eaux – phase II, dont la clôture est prévue en décembre 2003, et dont l'objectif est d'améliorer la base de ressources naturelles et de promouvoir l'intensification et la diversification de la production agricole.

10. Le montant total des financements fournis au titre des sept interventions est de 89,1 millions d'USD. Les sept prêts ont été octroyés à des conditions particulièrement favorables. De plus, le Fonds belge de survie a fait un don de 2,25 millions de USD en faveur du projet de développement rural dans le Sud-Ouest. Le taux de décaissement des prêts varie de 38 à 97%, et est égal en moyenne à 67,5%. Les facteurs expliquant cette faible capacité d'absorption sont, notamment, la faiblesse des institutions dans les zones rurales, la rudesse du climat, la précarité des ressources et l'enclavement du pays.

11. **Enseignements tirés.** Les activités antérieurement menées par le FIDA au Burkina Faso ont mis l'accent sur l'accroissement de la production et des revenus par le biais de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la promotion de la conservation des sols et de l'eau, et la lutte contre la désertification. Une évaluation des premiers projets a fait apparaître qu'il convenait d'accorder de l'importance au renforcement des capacités et qu'il importait de ne pas surestimer la capacité d'absorption existante. Dans les activités financées par les prêts et dons ultérieurs, on a tiré parti de cet enseignement, ce qui s'est traduit par des améliorations notables au niveau de l'exécution. Bien que les femmes aient contribué de manière significative à l'exécution des projets, il convient de faire davantage pour leur donner plus de poids dans les processus décisionnels. En outre, l'identification des contraintes réelles des producteurs doit bénéficier d'une allocation adéquate de temps et de ressources. Un autre enseignement qui a été tiré est que le renforcement de la participation des bénéficiaires aux stades de la conception et de la planification peut contribuer à maximiser l'efficacité de l'exécution du projet, son impact et sa pérennité. En sous-traitant des activités du projet aux institutions locales, aux organismes publics et privés et aux organisations non gouvernementales (ONG), on peut améliorer l'efficacité de l'exécution d'un projet et sa durabilité. Toutefois, les procédures administratives concernées ont encore besoin d'être améliorées, et des missions régulières d'appui technique restent indispensables à la réussite d'un projet.

## C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burkina Faso

12. **Politique du Burkina Faso en matière de lutte contre la pauvreté.** Conformément à la stratégie adoptée en 1995 dans sa Lettre de politique de développement humain durable, le gouvernement mène dans les zones rurales une politique de lutte contre la pauvreté mettant l'accent sur des accroissements durables de la production. Si ces derniers se réalisent dans le cadre d'un environnement économique propice, ils devraient contribuer à l'amélioration des deux principaux

indicateurs de la pauvreté rurale: les revenus agricoles et la sécurité alimentaire. En accord avec le programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale, le gouvernement veille à éviter toute proposition d'intervention directe sur l'économie rurale et mise sur une économie libérale de marché, une meilleure efficacité des services financiers ruraux privés et l'amélioration de la qualité de la production. Cependant, il est conscient du rôle qui lui échoit, à savoir, élaborer un cadre juridique adéquat (par exemple pour le régime foncier) et construire les infrastructures de base dans les zones rurales. Le document de stratégie du gouvernement est actuellement au stade de l'ultime mise en forme et les plans d'action qui vont être préparés serviront de référence à la future assistance financière internationale.

13. Les organisations des Nations Unies représentées localement appuient les stratégies de réduction de la pauvreté adoptées par le gouvernement et orientent leurs programmes de manière à promouvoir un développement humain durable, à combattre la pauvreté et à renforcer les capacités institutionnelles. Bien que conscientes du rôle dominant du secteur rural, elles accordent comparativement assez peu de place à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales au moyen d'interventions ciblées. Même l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui travaille exclusivement dans le secteur agricole, privilégie les accroissements de la production sans tenir compte des questions liées à la pauvreté. L'agriculture et le développement rural dans leur ensemble reçoivent environ un cinquième de l'aide totale annuelle, les principaux donateurs bilatéraux étant la France, les Pays-Bas, l'Union européenne et l'Allemagne. On trouve également au Burkina Faso un grand nombre d'ONG qui cherchent à s'attaquer à la pauvreté rurale en améliorant la gestion des ressources naturelles, le crédit et la formation.

14. **Les activités de lutte contre la pauvreté des autres grands donateurs.** Au Burkina Faso, les principaux donateurs et partenaires engagés dans la lutte contre la pauvreté sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BafD), la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark et la Suisse. La Banque mondiale cofinance le PNGT II. La Banque mondiale envisage de financer un programme de petite irrigation visant à stimuler les activités génératrices de revenus et améliorer les revenus agricoles. Les Pays-Bas contribuent à la lutte contre la désertification et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles afin d'améliorer la productivité et la production agricole.

15. Les opérations de la BafD sont les suivantes: le projet de développement rural intégré de la Comoé, le projet de développement rural de Piela Bilanga, le projet de développement rural décentralisé et participatif de Bazega et Kadiogo, et le projet de développement de l'élevage dans la province du Sud. Ces projets ont pour objectif d'améliorer la productivité et les revenus ruraux en s'appuyant, notamment, sur les technologies améliorées, le crédit, les installations d'entrepôts et la remise en état des routes rurales.

16. L'établissement allemand de crédit pour la reconstruction (KfW) a également contribué à la protection des ressources naturelles sur le plateau central et à l'approvisionnement en eau dans les provinces de Bam et de Sourou. Il a financé des projets de génie civil destinés à créer des emplois ruraux, et appuyé le processus de décentralisation du gouvernement. Il a aussi épaulé la mise sur pied de projets de construction d'infrastructures sociales rurales telles que dispensaires et écoles.

17. **La stratégie du FIDA au Burkina Faso.** En matière de réduction de la pauvreté, les principaux axes de l'Exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour le Burkina Faso, élaboré en mai 1998, peuvent être résumés comme suit: i) améliorer la production agricole et les revenus ruraux par le biais de la protection de l'environnement, de la conservation des sols et de l'eau, et de la lutte contre la désertification; ii) mettre l'accent sur les activités non agricoles et le renforcement des capacités des communautés rurales, en particulier les femmes; iii) améliorer l'accès aux infrastructures et/ou services sociaux de base en adoptant une approche participative permettant aux ruraux pauvres de s'impliquer efficacement dans le cycle du projet et d'exprimer les besoins qui, à

leur avis, devraient être pris en compte dans les activités du projet; et iv) améliorer la collaboration avec les autres donateurs pour mobiliser les ressources destinées au groupe cible.

18. **Bien-fondé du programme.** Dans la région de l'Est la population locale a tendance à s'approprier de nouvelles terres pour augmenter la production agricole. Le cheptel est important dans la région et représente un critère significatif pour l'évaluation de la richesse des personnes. En raison de la gestion irraisonnée de ses ressources naturelles, cette région reste l'une des plus pauvres du pays.

19. Les divers projets conçus pour appuyer le développement local et réduire la pauvreté dans la région, en particulier le PNGT II, ont essentiellement mis l'accent sur les besoins sociaux. Les rares investissements du projet consacrés à la fertilité agricole ont été concentrés dans les zones cotonnières, alors que la fertilité des sols est un problème général dans la région. Fort de l'expérience du FIDA sur le Plateau central et instruit par les activités de KfW dans la région de l'Est, le PICOFA a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols et la productivité agricole, pour étayer l'amélioration des revenus ruraux et la réduction de la pauvreté rurale.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

20. La région de l'Est du Burkina Faso couvre une superficie de 46 256 km<sup>2</sup> et se compose de cinq provinces: Gnagna, Gourma, Komandjari, Tapoa et Kompienga. Elle compte environ un million d'habitants. La densité démographique est disparate, variant de 50 habitants/km<sup>2</sup> dans certaines parties du Gourma à 3 habitants/km<sup>2</sup> à peine dans les zones méridionales. Le groupe ethnique majoritaire des Gourmantchés détient les droits fonciers coutumiers. Les autres groupes ethniques de la région de l'Est sont les Peuhls et les Mossi qui sont issus d'un courant d'immigration relativement récent.

21. La région de l'Est présente également une grande diversité agroclimatique. Les précipitations varient de quelque 600 mm par an dans l'écosystème sahélien du nord à près de 900 mm par an dans les zones méridionales des provinces de Tapoa et Kompienga. Les sols sont en général pauvres et fragiles en raison de leur faible teneur en matière organique et de l'absence de phosphate. La majorité des familles paysannes produit des cultures vivrières sur de petites parcelles en utilisant les techniques traditionnelles. Les principales cultures vivrières produites dans la région sont le mil, le sorgho, le maïs, le riz, les arachides et le niébé. Les productions de mil, sorgho, maïs et riz ont été estimées en 1999/2000 à 110 000, 155 000, 30 000, et 5 000 tonnes (t) respectivement. La région de l'Est produit également du coton et les niveaux de production ont fait un bond, passant de 2 200 t en 1995 à 15 000 t en 2000. L'augmentation de la production est essentiellement imputable à l'extension de la culture sur les terres marginales, ce qui a incité les analystes et les hauts responsables à pointer du doigt les effets nuisibles de la culture du coton sur la fertilité des sols. Une autre des activités économiques de la région est l'élevage, qui repose sur trois grands systèmes de production: i) l'élevage transhumant; ii) l'élevage extensif sédentaire; et iii) l'élevage fermier, qui est marginal.

22. La zone du programme jouit d'un important potentiel d'intensification agricole compte tenu des possibilités de créer des retenues d'eau, et de l'existence de bas-fonds qui pourraient être facilement mis en valeur. En raison de la recrudescence des flux migratoires dans la région au cours des dernières années, les agriculteurs sont particulièrement désireux de s'approprier des terres dans la zone du programme. En étendant leurs exploitations, ils ont souvent mal géré les ressources naturelles, ce qui a entraîné le déclin des rendements culturaux. La dégradation des ressources naturelles est apparente dans la plupart des villages parce que ceux qui exploitent les terres ne détiennent pas véritablement les droits de propriété et sont par conséquent peu enclins à investir pour maintenir la capacité productive de ces ressources. Dans cette situation, des mesures correctives urgentes doivent être prises pour stopper la dégradation et restaurer la capacité productive.

23. **Groupe cible du programme.** Le programme, prévu sur une période de sept ans, visera essentiellement à réparer les dommages causés aux ressources naturelles ( sols, eau et végétation) et à intensifier les activités rurales. À cet effet, il ciblera principalement les familles rurales pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, qui ne possèdent ni terre (ou très peu) ni animaux d'élevage. Il aidera également le groupe cible à participer pleinement aux processus décisionnels et à l'élaboration de microprogrammes afin de maximiser les bénéfices. Plus spécifiquement, il aidera les communautés rurales à mettre sur pied un système leur permettant de participer à la planification et à la mise en œuvre des investissements du programme. Dans les limites des lois coutumières, le programme financera l'intensification agricole et la mise en valeur des terres, en facilitant l'accès à la terre, aux engrais et au crédit, pour la catégorie la plus déshéritée de la population rurale.

24. Les microprogrammes cibleront tous les agriculteurs, en particulier ceux qui ne disposent pas d'engrais organique parce qu'ils ne possèdent pas de gros animaux. Les activités d'embouche de bovins et de moutons, financées par des institutions de crédit issues de la base, aideront le groupe cible à améliorer ses revenus. La participation des communautés au processus d'intensification sera également facilitée par la mise en valeur des bas-fonds et l'utilisation des engrais organiques. De plus, le programme fera la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle en langue vernaculaire et appuiera le renforcement des capacités locales pour aider les pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, à être partie prenante dans les initiatives de développement visant à améliorer leurs conditions de vie.

25. Le programme sera mis en œuvre parallèlement par le FIDA, la BAfD et la BOAD et couvrira cinq provinces de l'est du Burkina Faso: Gnagna, Gourma, Komandjari, Kompienga et Tapoa. Le FIDA concentrera son action sur les provinces de Gourma, Kompienga et Tapoa, tandis que la BAfD opérera dans les provinces de Gnagna et Komandjari. La BOAD conduira des activités complémentaires dans les cinq provinces. Le programme couvrira 150 terroirs (zones communautaires), soit quelque 800 villages, c'est-à-dire 20% environ de la région de l'Est. On estime à 150 000 le nombre de personnes qui bénéficieront directement ou indirectement des activités du programme: le financement du FIDA aura un impact sur les deux tiers des terroirs et de la population, soit une centaine de terroirs et quelque 100 000 personnes. Le cofinancement de la BAfD profitera à la cinquantaine de villages restants, soit 50 000 personnes environ. Le financement de la BOAD concernant l'aménagement des voies de parcours du bétail bénéficiera à tous les terroirs. Le programme ciblera les communautés ayant placé le contrôle de l'érosion, la restauration de la fertilité et l'intensification agricole au rang de leurs principaux problèmes et de leurs priorités. Il contribuera à renforcer les capacités des communautés rurales en les aidant à exécuter des microprogrammes locaux d'aménagement et de mise en valeur des terres, à se lancer dans l'intensification de l'agriculture et à entreprendre des activités de valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage. Chaque communauté sera responsable de la conception, de la planification, de la programmation et de l'exécution des microprogrammes. Les autres projets en cours d'exécution dans la zone du programme, tels que le PNGT II, s'occupant de la mise en place des infrastructures socio-économiques, le programme ne s'intéressera à ce type d'activité que marginalement, en particulier lorsque ses propres besoins ne seront pas correctement pris en compte par les autres projets.

## **B. Objectifs et portée**

26. Le PICOFA est conçu pour améliorer durablement la productivité agricole et favoriser la protection et la régénération des sols grâce aux techniques de conservation des sols et de l'eau, à la restauration du sol, à l'agroforesterie et à la création de couloirs de passage pour le bétail. Il a également pour objectifs d'appuyer les activités génératrices de revenus, faciliter l'accès à la terre des groupes vulnérables (en particulier les femmes et les jeunes ruraux), et renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations.

27. Pour maximiser ses bénéfices, le programme se pliera aux principes suivants lors de la phase d'exécution: i) mettre l'accent sur les investissements agricoles; ii) aider les projets appuyant le processus de décentralisation en cours pour traiter les problèmes de la fertilité, de l'élevage et de la production végétale; iii) rechercher les synergies avec les autres projets, en particulier le PNGT II; iv) tenir compte de l'approche et des plans d'actions proposés dans le COSOP; v) utiliser l'approche des bassins versants pour mettre en valeur les bas-fonds tant à l'amont qu'à l'aval des cours d'eau; vi) renforcer les capacités grâce à l'alphabétisation et à des modules de formation; vii) investir dans des infrastructures; viii) contribuer à améliorer la productivité en facilitant l'approvisionnement en eau et la fourniture des intrants agricoles et du matériel; et ix) s'efforcer d'améliorer l'accès au crédit et à la propriété des terres afin de garantir la réalisation des investissements nécessaires.

### C. Composantes

28. Le PICOFA comportera cinq composantes: i) le renforcement des capacités locales; ii) l'appui et le financement de l'élaboration des microprogrammes; iii) la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et la création d'activités génératrices de revenus; iv) la promotion d'un environnement institutionnel et économique propice à une agriculture durable; et v) la gestion du programme.

29. **Renforcement des capacités locales.** Avec cette composante, on s'efforcera d'établir un véritable partenariat entre les communautés rurales et le programme, pour la conception et l'exécution des microprogrammes ruraux. Les activités d'appui se succéderont dans l'ordre suivant: i) on sélectionnera les villages dont le plan de développement accorde la priorité à la gestion de l'espace, à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage; ii) la population des villages sélectionnés sera informée sur les objectifs, les moyens et les réglementations du programme; iii) des communautés locales seront choisies pour prendre en charge les microprogrammes; iv) on appuiera l'élaboration participative du diagnostic et les microprogrammes seront définis pour chaque communauté; v) des contrats de partenariat seront passés entre le programme, la commission villageoise de gestion du terroir (CVGT) et les bénéficiaires, contrats insistant sur les objectifs, les investissements envisagés et les obligations réciproques, les communautés locales ayant la responsabilité de fixer les niveaux des contributions respectives du programme et des bénéficiaires; et vi) on planifiera et on exécutera les actions de formation complémentaires, comme l'alphabétisation pour les groupes participant au programme.

30. **Appui et financement de l'élaboration des microprogrammes.** Au titre de cette composante, on épaulera l'élaboration des microprogrammes requis (définis comme un ensemble d'activités homogènes ayant un lien avec l'aménagement des bassins versants ou la gestion des sols). Chaque microprogramme sera conçu de manière à i) prendre en compte les besoins exprimés par les communautés locales; ii) fournir une réponse technique adaptée aux conditions locales; et iii) donner aux bénéficiaires la totale maîtrise des activités pour garantir la pérennité des investissements.

31. Les microprogrammes ont divers objectifs: i) l'aménagement de petites surfaces de culture pluviale, basé sur les techniques de conservation des sols et de l'eau et l'agroforesterie. On estime que 12 000 ha bénéficieront de ce type de microprogramme; ii) l'intensification et l'intégration de la culture et de l'élevage, avec: la restauration de la fertilité grâce à l'utilisation de compost et d'engrais organiques et minéraux; la gestion de l'espace pour les gros ruminants au moyen de la création de couloirs de passage; l'amélioration de l'alimentation et de l'engraissement des animaux; iii) l'introduction du maraîchage en contre-saison sur quelque 300 ha, en mettant des pompes à pédales à la disposition de femmes et de jeunes; iv) la petite irrigation en bordure de retenue d'eau sur 1 000 ha environ, essentiellement pour les femmes et les jeunes équipés de pompes à pédales ou de moto-pompes, pour produire du maïs, du niébé et des cultures maraîchères; v) l'aménagement des bas-fonds consistant à construire des digues de protection pour produire du riz sur 800 ha pendant la saison sèche comme pendant la saison des pluies; et vi) les investissements complémentaires dans les

infrastructures socioéconomiques, telles que les points d'eau pour la consommation humaine et animale, et les fosses à lisier.

32. On créera un fonds d'investissement pour la productivité agricole durable (FIPAD) permettant de subventionner totalement ou partiellement des investissements collectifs ou individuels. Les taux de subvention, comparables à ceux des autres projets et conformes aux recommandations du plan de développement local, dépendront du type d'investissement ou d'activité: i) 98% pour les pistes rurales; ii) 90% pour la restauration de la fertilité des sols et les points d'eau; iii) 80% pour les bâtiments; et iv) 80% pour le phosphate naturel.

33. Cette composante comprendra également des activités de recherche visant à adapter les techniques nouvelles aux conditions locales. Le programme collaborera étroitement avec des agriculteurs volontaires ou des communautés locales sélectionnés avant de diffuser les technologies.

34. **Valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et création d'activités génératrices de revenus.** Cette composante vise à accroître les revenus des communautés rurales, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, en leur donnant accès au crédit. Un réseau d'animatrices spécialisées fournira un appui ciblé aux caisses locales de crédit. Le programme collaborera avec la Banque agricole et commerciale du Burkina et le Réseau des caisses populaires du Burkina. Il travaillera également en étroite collaboration avec le projet de fonds d'autopromotion financé par KfW.

35. **Promotion d'un environnement institutionnel et économique propice à une agriculture durable.** Cette composante facilitera l'accès à court et moyen terme du groupe cible du programme aux biens et services indispensables à la mise en œuvre des microprogrammes et à la valorisation des produits. Son objectif à long terme est la création progressive d'un environnement institutionnel et économique propice à la petite agriculture. Cet objectif est cohérent avec la politique nationale de décentralisation et la redéfinition du rôle de l'État et des associations. Les résultats escomptés avec cette composante sont les suivants: i) appui aux communes rurales afin qu'elles puissent entreprendre efficacement des investissements collectifs; ii) établissement d'un mécanisme financier permanent permettant aux communautés locales de financer des activités rurales; iii) soutien à la création d'un réseau dense de caisses populaires d'épargne et de crédit pour les communautés rurales et l'agriculture en général; et iv) mise en place d'une filière efficace de commercialisation des intrants agricoles fondée sur les organisations professionnelles agricoles.

36. Le programme appuiera la création d'une filière dynamique de commercialisation des intrants, plus particulièrement le phosphate et le matériel, en fournissant un fonds de roulement aux cinq unions provinciales des organisations professionnelles agricoles et, notamment, en acquérant 3 000 t de phosphate, des semences, des engrais et du petit matériel destinés à être vendus aux membres de ces organisations professionnelles agricoles. En ce qui concerne le phosphate, les membres paieront le prix subventionné, sachant que les subventions seront directement fournies aux unions. De plus, le programme recourra au FIPAD pour subventionner les infrastructures nécessaires telles que les marchés locaux ou provinciaux, les couloirs de bétail, les pistes rurales et les émetteurs de radio.

37. **Gestion du programme.** Le programme financera la création d'une unité de gestion du programme (UGP). Le FIDA, la BAfD et la BOAD se répartiront les responsabilités de l'exécution, comme suit:

- Le FIDA concentrera ses moyens sur trois des cinq provinces (Gourma, Kompienga et Tapoa), ce qui représente deux tiers de l'ensemble des activités du programme et approximativement deux tiers du coût total du programme.



- La BAfD se concentrera sur deux des cinq provinces (Gnagna et Komandjari), ce qui représente un tiers de l'ensemble des activités du programme et approximativement un tiers du coût total du programme. La BAfD a déjà des activités en cours d'exécution dans ces deux provinces.
- La BOAD fournira approximativement 1,01 million de USD en cofinancement, principalement pour les pistes rurales et les couloirs de passage du bétail, prévus dans le cadre du programme.

### D. Coûts et financement

38. Le coût de ce programme prévu sur sept ans est estimé à 26,87 millions de USD, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers. Le montant en devises s'élève à 6,54 millions de USD, soit 24% du coût total. Les taxes évaluées à 3,20 millions de USD compteront pour 12% du coût total.

39. Les coûts du programme ventilés par composante figurent dans le tableau 1, et le plan de financement dans le tableau 2.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement des capacités locales	3 896,3	780,5	4 676,8	17	19
Appui et financement de l'élaboration des microprogrammes	9 827,8	3 086,0	12 913,8	24	52
Valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et création d'activités génératrices de revenus	1 838,9	713,1	2 552,0	28	10
Promotion d'un environnement institutionnel et économique propice à une agriculture durable	1 821,6	670,2	2 491,8	27	10
Gestion du programme	1 502,7	860,7	2 363,4	36	9
<b>Total des coûts de base</b>	<b>18 887,3</b>	<b>6 110,5</b>	<b>24 997,7</b>	<b>24</b>	<b>100</b>
- Provision pour aléas d'exécution	147,8	9,4	157,2	6	1
- Provision pour aléas financiers	1 295,5	415,3	1 710,8	24	7
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>20 330,5</b>	<b>6 535,2</b>	<b>26 865,7</b>	<b>24</b>	<b>107</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

40. Le FIDA, la BAfD et la BOAD contribueront à hauteur de 12,07 millions de USD, 7,48 millions de USD et 1,00 million de USD, respectivement. La contribution du gouvernement, sous la forme de droits et taxes, s'élèvera à 3,20 millions de USD, et celle des bénéficiaires au total des coûts du programme à 3,11 millions de USD. La part du FIDA représentera 44,9% du total des coûts du programme.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		BAfD		BOAD		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des capacités locales	2 714,3	53,7	1 708,0	33,8	-	-	635,1	12,6	-	-	5 057,4	18,8	835,1	3 587,2	635,1
Appui et financement de l'élaboration des microprogrammes	5 353,9	38,5	4 492,4	32,3	-	-	1 617,9	11,6	2 459,8	17,7	13 924,0	51,8	3 311,3	8 994,8	1 617,9
Valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et création d'activités génératrices de revenus	910,2	33,9	765,0	28,5	-	-	360,2	13,4	653,0	24,3	2 688,4	10,0	754,0	1 574,2	360,2
Promotion d'un environnement institutionnel et économique propice à une agriculture durable	945,4	36,2	373,2	14,3	1 005,8	38,5	285,1	10,9	-	-	2 609,4	9,7	709,8	1 614,5	285,1
Gestion du programme	2 143,3	82,9	139,8	5,4	-	-	303,5	11,7	-	-	2 586,6	9,6	925,0	1 358,1	303,5
<b>Total des décaissements</b>	<b>12 067,1</b>	<b>44,9</b>	<b>7 478,4</b>	<b>27,8</b>	<b>1 005,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3 201,8</b>	<b>11,9</b>	<b>3 112,8</b>	<b>11,6</b>	<b>26 865,7</b>	<b>100,0</b>	<b>6 535,2</b>	<b>17 128,8</b>	<b>3 201,8</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes**

41. **Passation des marchés.** Les biens à acquérir seront regroupés de manière à obtenir les meilleurs prix. Les marchés relatifs aux véhicules et équipements d'un montant équivalant ou supérieur à 100 000 USD seront passés par voie d'appel d'offres international. Pour les véhicules et les équipements d'un coût compris entre 30 000 USD et moins de 100 000 USD, on fera appel à la concurrence locale. Les marchés relatifs aux équipements et biens d'un coût inférieur à 30 000 USD seront passés après consultation de fournisseurs à l'échelon national. Les contrats de génie civil d'un montant égal ou supérieur à 30 000 USD feront l'objet d'appels d'offres locaux et ceux équivalant à moins de 30 000 USD seront passés après consultation de fournisseurs à l'échelon national. L'attribution des contrats de service aux partenaires et consultants se fera conformément aux directives de la BOAD agréées par le FIDA.
42. **Décaissement.** Dès l'entrée en vigueur du prêt et dès que les conditions de décaissement seront remplies, le FIDA déposera un montant total de 450 millions de CFA sur un compte spécial.
43. **Fonds de contrepartie.** Le gouvernement prendra en charge le coût de tous les droits et taxes relatifs aux dépenses du programme, et fournira une contribution annuelle au programme inscrite au budget d'investissement consolidé de l'État. Les fonds de contrepartie versés annuellement par le gouvernement seront déposés sur le compte de programme qui sera ouvert au Trésor public du Burkina Faso.
44. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UGP et tous les partenaires tiendront des comptabilités répondant aux normes internationales en la matière. L'UGP préparera des rapports financiers semestriels qui feront l'objet d'un examen régulier par tous les financeurs et/ou les missions de supervision. Tous les comptes du programme seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit agréé par le FIDA. Le rapport global de vérification des comptes sera mis à la disposition du FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'année budgétaire. Il incombera à l'UGP d'appliquer les recommandations émises dans le rapport de vérification des comptes.

### **F. Organisation et gestion**

45. Le PICOFA sera exécuté sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques. Il suivra les directives d'un comité de pilotage et sera géré par une UGP dont le siège sera situé à Fada N'Gourma, chef lieu de la région de l'Est. Les services techniques publics décentralisés auront la responsabilité de l'exécution des politiques sectorielles et du suivi des aspects techniques. Ils peuvent éventuellement être sélectionnés comme prestataires de services s'ils sont compétitifs.
46. **Comité de pilotage.** Le comité de pilotage sera présidé par le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, et composé de représentants des autres ministères impliqués (élevage, environnement, économie et finance), des bénéficiaires et des services des collectivités locales décentralisées. Il se réunira au moins deux fois par an en sessions ordinaires, et en session extraordinaire à la demande de l'autorité de tutelle ou des représentants des bénéficiaires. Le coordonnateur du programme dirigera le secrétariat.
47. **Unité de gestion du programme.** L'UGP aura les responsabilités suivantes: i) sélectionner, recruter et gérer les trois équipes provinciales; ii) sélectionner les villages cibles en collaboration avec les prestataires de services provinciaux; iii) coordonner la programmation annuelle et superviser les activités réalisées au titre des trois premières composantes; iv) exécuter directement la quatrième composante en collaboration avec les prestataires de services et les autres projets; v) administrer le FIPAD et les fonds du programme en allouant les ressources aux équipes provinciales conformément

aux décisions des comités d'octroi provinciaux, et en contrôlant les dépenses encourues par ces opérateurs; et vi) tenir la comptabilité du programme, concevoir et utiliser un système de suivi centralisé. L'UGP sera formée au minimum d'un coordonnateur de programme, d'un responsable administratif et financier, d'un comptable, d'un caissier, d'un ingénieur agricole spécialisé en génie rural, d'un chargé du suivi et de l'évaluation (S&E), et de personnel d'assistance administrative.

48. **Équipe provinciale.** Les trois équipes provinciales travailleront sous la supervision de l'UGP et seront chargées de l'exécution des trois premières composantes, comme décrit plus haut. Une équipe provinciale travaillera dans la province de la Komandjari (couverte par la BAfD); la seconde dans le Gourma et la Kompienga et la troisième dans la Tapoa (couvertes par le FIDA). Chaque équipe sera composée d'un responsable, d'un ingénieur du génie rural ou des travaux ruraux, de dix conseillers de microprogramme et d'un chargé de la comptabilité/des finances pour gérer les fonds.

49. **Suivi et évaluation.** Le S&E constituera une fonction à part entière et le système de S&E fournira des données sur le programme. Des ateliers participatifs seront régulièrement organisés au niveau villageois pour évaluer dans quelle mesure le programme atteint les objectifs fixés, et pour réorienter éventuellement les activités du programme en conséquence. L'évaluation de l'impact se basera sur les enquêtes initiales menées au démarrage des activités du programme.

### G. Justification économique

50. À sa clôture, le programme aura profité à quelque 150 villages, soit 12 000 petits agriculteurs environ et plus de 150 000 pauvres. Dans les zones du nord, les revenus agricoles auront augmenté de 447 000 XOF par an pour les petites exploitations, de 560 000 XOF pour les exploitations moyennes et de 790 000 XOF pour les grosses exploitations. Ces augmentations dans les zones centrale et méridionale, où les précipitations sont relativement plus abondantes et où la production de coton pourrait être étendue, seront de l'ordre de 505 000 XOF pour les petites exploitations, de 639 000 XOF pour les exploitations moyennes et de 458 000 XOF pour les grosses exploitations.

### H. Risques

51. Le PICOFA sera confronté à une série de risques pouvant compromettre sa réussite. i) Les populations rurales pourraient ne pas s'associer efficacement à la démarche du programme, rendant improbable la pérennité de ce dernier. Par conséquent, le programme doit mener une campagne de sensibilisation auprès des dirigeants villageois, des femmes et des jeunes pour les informer de son impact positif sur les initiatives de développement local. ii) Les capacités de l'UGP et des prestataires de services pourraient ne pas faire le poids au regard des résultats attendus. Ce risque peut être évité au moyen d'actions de formation et d'une sélection rigoureuse des prestataires de service, ainsi que de l'exécution graduelle des activités du programme. iii) Les connaissances techniques sur les systèmes agraires intégrant l'élevage et les cultures, le régime foncier et la fertilité des sols ne sont pas très répandues ni immédiatement disponibles au niveau national. Pour surmonter ce problème, il sera nécessaire d'instaurer un partenariat avec des institutions internationales de recherche et de développement expérimentées. iv) L'exécution du programme est tributaire de la disponibilité du phosphate naturel, des divers engrais et du matériel, ainsi que du bon fonctionnement des systèmes de crédit, lequel dépend de l'exécution de projets complémentaires échappant au contrôle du PICOFA. v) Le programme ne s'occupe pas suffisamment de l'amélioration de la productivité de l'élevage alors que l'intensification de l'agriculture repose largement sur les engrais organiques et que des conflits sont prévisibles entre agriculteurs et éleveurs pour l'utilisation des bas-fonds. vi) La migration dans la zone du programme pourrait s'intensifier en liaison avec le succès des activités du programme, ce qui porterait préjudice à l'impact positif du programme sur les bénéficiaires directs. Enfin, vii) les femmes auront peut-être des difficultés à participer aux activités du programme telles que la construction des infrastructures, la préparation des engrais organiques et l'embouche. C'est pourquoi, ces activités

devront tenir compte des coûts d'opportunité et des contraintes de temps propres aux femmes et y répondre en proposant des technologies moins exigeantes en main-d'œuvre.

### **I. Impact environnemental**

52. Le programme contribuera à l'amélioration de la fertilité des sols en encourageant l'utilisation des engrais organiques et du phosphate naturel. En conséquence, il a été classé dans la catégorie B et ne nécessite pas une évaluation préalable de l'impact sur l'environnement. Toutefois, il conviendrait de tenir compte des questions liées à la diversité biologique et à l'équilibre écologique lors de la mise en valeur des bas-fonds non exploités. Toute action susceptible d'introduire un risque pour l'environnement ne pourra être prise en compte par le programme.

### **J. Caractères novateurs**

53. Le PICOFA est novateur à de nombreux égards: i) son approche est fondée sur les besoins exprimés par les communautés locales et repose sur le renforcement des capacités de ces communautés pour l'élaboration de microprogrammes; ii) il tient compte des savoirs locaux et de la dynamique des communautés locales, en considérant les initiatives et les connaissances locales comme le moteur du changement et du progrès; iii) les activités de recherche-développement sont menées en milieu paysan avec l'aide des équipes du programme et la collaboration d'institutions et de ressources nationales et internationales réputées en matière de recherche; iv) le programme s'appuie sur une étroite collaboration et une synergie avec d'autres programmes similaires et complémentaires, les bénéficiaires, les organisations rurales, les ONG, les collectivités locales et les chercheurs, pour entreprendre ses activités de développement.

## **TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

54. Un accord de prêt entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

55. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

56. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

57. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera au Burkina Faso un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (8 800 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2043 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge



**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES  
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 3 septembre 2003)

1. Le Gouvernement du Burkina Faso (le Gouvernement) met à la disposition de l'agent principal du programme les fonds du prêt, conformément aux dispositions des PTBA et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement, aux fins d'exécuter le programme.
2. La contribution du Gouvernement au financement du programme est évaluée à la somme en FCFA équivalente à 3,20 millions de USD. Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor. Ce montant représente également la contribution du Gouvernement, sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles le recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor est impossible. À cet effet, le Gouvernement mettra à la disposition de l'UGP la somme de 65 000 000 FCFA pour couvrir les besoins de la première année du programme. Par la suite, le Gouvernement reconstituera annuellement le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du programme considérée. Le programme sera inscrit au programme d'investissements publics (PIP) de l'État. Le Gouvernement s'assurera également que les fonds provenant des prêts de la BOAD et de la BAD seront mis à la disposition de l'agent principal du programme conformément aux dispositions des PTBA.
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.
4. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation participatif local, maîtrisé par les bénéficiaires, constituera une des spécificités du programme. Par ailleurs, des ateliers participatifs villageois seront organisés pour évaluer les impacts du programme vis-à-vis des objectifs d'intensification agricole, de gestion durable des ressources naturelles, d'amélioration des revenus, d'amélioration de la situation des groupes vulnérables et de maîtrise locale du développement. Une attention particulière sera portée sur la capacité d'identification, de programmation et de réalisation des bénéficiaires afin d'adapter les objectifs du programme à leurs capacités et garantir une meilleure appropriation des techniques et des résultats.
5. Des évaluations externes périodiques d'impact sur l'objectif global seront effectuées, notamment en matière de critères anthropomorphiques et nutritionnels. Le programme participera au système de suivi de l'environnement, de fertilité et de productivité agricole organisé dans le cadre du Projet national de gestion des terroirs (Prêt FIDA No 535-BF).
6. Le Gouvernement assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.
7. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute

discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du programme, c'est-à-dire le coordonnateur de l'UGP, le responsable administratif et financier (RAF) de l'UGP, le chargé du suivi-évaluation, l'ingénieur ainsi que les opérateurs et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

8. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières et le manuel d'exécution devront être finalisés et transmis au FIDA pour avis de non-objection, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du programme.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:

- a) Aucun retrait ne sera effectué avant que la première tranche des fonds de contrepartie n'ait été déposée sur le compte de programme.
- b) Aucun retrait ne sera effectué avant qu'un système comptable et financier n'ait été mis en place.
- c) Aucun retrait ne sera effectué avant que le premier PTBA n'ait été approuvé par le CP et le FIDA.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) Un avis juridique favorable délivré par la Cour constitutionnelle ou toute autre autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
- b) L'UGP et le CP ont été créés par arrêtés ministériels.
- c) Le coordonnateur de l'UGP et le RAF ont été recrutés conformément à la procédure décrite au paragraphe 7 du présent document.
- d) Un compte de programme et un compte spécial ont été ouverts par le Gouvernement.



APPENDIX I

COUNTRY DATA

BURKINA FASO

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2001 1/</b>	274	<b>GNI per capita (USD) 2001 1/</b>	220
<b>Total population (million) 2001 1/</b>	11.55	<b>GDP per capita growth (annual %) 2001 1/</b>	3.1
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2001 1/</b>	42	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/</b>	5
<b>Local currency</b>	CFA Franc BCEAO (XOF)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	XOF 610
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	2.4	GDP (USD million) 2001 1/	2 328
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	44	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1981-1991	3.5
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	19	1991-2001	4.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	104	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	44	% agriculture	38
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	21
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	15
Total labour force (million) 2001 1/	5.68	% services	41
Female labour force as % of total 2001 1/	46	Consumption 2001 1/	
<b>Education</b>		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	14
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	44 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	76
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	75	Gross domestic savings (as % of GDP)	10
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 121	Merchandise exports 2001 1/	174
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	37 a/	Merchandise imports 2001 1/	656
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	34 a/	Balance of merchandise trade	-482
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	4 a/	before official transfers 2001 1/	n/a
Physicians (per thousand people) 2001 1/	n/a	after official transfers 2001 1/	-338
Population using improved water sources (%) 2000 3/	42	Foreign direct investment, net 2001 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	<b>Government Finance</b>	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	29	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	n/a
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	n/a	Total external debt (USD million) 2000 1/	1 490
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2001 1/	89 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2000 1/	29
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	137	Total debt service (% of exports of goods and services) 2000 1/	12
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	867	Lending interest rate (%) 2001 1/	n/a
<b>Land Use</b>		Deposit interest rate (%) 2001 1/	4
Arable land as % of land area 2000 1/	14		
Forest area as % of total land area 2000 1/	26		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	0.6		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

**PREVIOUS IFAD FINANCING TO BURKINA FASO**

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Rural Development Project in the Eastern ORD	IFAD	AfDB	HC	22 Apr 81	15 Jun 82	30 Sep 92	G - I - 69 - UV	SDR	330,000	40
							L - I - 65 - UV	SDR	11,900,000	65
Hauts Bassins/Volta Noire Agricultural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	14 Sep 82	14 Jun 83	30 Jun 88	L - I - 102 - UV	SDR	9,900,000	38
Special Programme for Soil and Water Conservation and Agroforestry in the Central Plateau	IFAD	BOAD	HC	04 Dec 87	26 Oct 88	31 Dec 95	G - S - 10 - BF	USD	200,000	95
							G - S - 8 - BF	SDR	650,000	39
							L - S - 11 - BF	SDR	7,000,000	83
Special Programme for Soil and Water Conservation - Phase II	IFAD	BOAD	HC	05 Dec 94	02 May 96	31 Dec 03	G - S - 41 - BF	USD	110,000	100
							L - I - 369 - BF	SDR	7,100,000	100
							L - S - 44 - BF	SDR	4 750,000	100
South West Rural Development Project	IFAD	BOAD	HC	11 Sep 96	12 Jan 98	30 Jun 05	G - I - 21 - BF	USD	80,000	63
							L - I - 418 - BF	SDR	10,150,000	30
Rural Microentreprise Support Project	IFAD	BOAD	HC	28 Apr 99	14 Jul 00	31 Mar 08	G - I - 68 - BF	USD	75,000	75
							L - I - 502 - BF	SDR	6,950,000	15
Community-Based Rural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	04 May 00	17 May 02	31 Dec 07	G - I - 104 - BF	USD	60,000	60
							L - I - 535 - BF	SDR	8,550,000	7

## LOGICAL FRAMEWORK

Objective	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions/Risks
<p><b>Goal:</b></p> <p>To improve sustainably the livelihoods and living conditions of poor rural communities, with emphasis on women and young people, and to preserve natural resources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prevalence of malnutrition</li> <li>• Access to potable water</li> <li>• Levels of literacy and women's participation</li> <li>• Incomes and food security</li> <li>• Soil fertility and biodiversity</li> <li>• Water resources</li> <li>• Maintenance of regional parks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Periodic anthropometrical surveys by gender and region.</li> <li>• Periodic household surveys for incomes within the PRSP framework</li> <li>• Environmental monitoring foreseen by PNGT II</li> <li>• Park management unit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agricultural output and input prices not against agriculture</li> <li>• Agricultural marketing systems are efficient</li> </ul>
<p><b>Purpose:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reverse the present destruction of natural resources and improve natural resource management</li> <li>• Sustainably improve agricultural productivity</li> </ul>	<p><b>Outcome/Impact Indicators:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Land use</li> <li>• Soil fertility and erosion</li> <li>• Agropastoral productivity and yield evolution</li> <li>• Value added of agricultural and livestock commodities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental monitoring foreseen by PNGT II</li> <li>• Regional agricultural and livestock statistics</li> <li>• Additional specific surveys</li> <li>• Supervision and mid-term review (MTR) reports</li> <li>• Programme completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Political stability is maintained</li> <li>• Migration level in the region remains tolerable</li> <li>• Conflicts arising from land use are well managed by local governments and communities</li> <li>• Different agents (endogenous, immigrants, herders) live well together</li> <li>• Women have time for, and are able to participate in, training and other programme activities</li> <li>• Sufficient acceptable training resources are available for community work, particularly with women</li> <li>• There is commitment by all tiers of government to put in place effective pro-poor policies and institutions, and to allocate an increasing share of technical and financial resources to community-based rural development</li> </ul>

Intervention Logic	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions/Risks (to realize purpose)
<p><b>Outputs/Results:</b></p> <p><b>Output 1</b></p> <p>Local partnership is established and local capacity is strengthened to enable local communities to be in charge of the development and implementation of intensification activities</p>	<p><b>Output Indicators:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of villages having partnership contract with programme</li> <li>• Organization and working level of local communities involved in programme</li> <li>• Level of women's participation in programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Community plans and annual workplans and budgets</li> <li>• Programme M&amp;E reports</li> <li>• Supervision and mid-term reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provincial agents are competent</li> <li>• Women are allowed to participate in planning process</li> <li>• There is continuing commitment of Government and development partners to principle of community contribution</li> <li>• PNGT II and other local development projects respect their programmes and take into account village planning</li> </ul>
<p><b>Output 2</b></p> <p>Local communities plan and manage viable microprogrammes aimed at natural resource management and agricultural intensification</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viable farming systems are available</li> <li>• Quantity and quality of microprogrammes undertaken</li> <li>• Improved local community skills</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring and statistics of IFSAP</li> <li>• Annual workplans and budget</li> <li>• Progress reports</li> <li>• M&amp;E reports</li> <li>• Beneficiary assessments</li> <li>• Audit reports</li> <li>• Supervision and mid-term reports and budgets</li> <li>• Reports submitted to cooperating institution and IFAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• New farming systems are adequate and adapted to local conditions</li> <li>• PNGT II and other local development programmes respect their programmes and take into account village planning</li> <li>• Experienced trainers in participatory approaches are available</li> </ul>

Intervention Logic	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions/Risks (to realize purpose)
<p><b>Outputs/Results:</b></p> <p><b>Output 3</b></p> <p>The value of agriculture and livestock commodities, notably for women and young people, is enhanced thanks to better access to credit</p>	<p><b>Output Indicators:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes and value added by type of commodity</li> <li>• Number of beneficiaries with access to credit and volume of credit provided</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme M&amp;E reports</li> <li>• Statistics from local credit institutions</li> <li>• Annual workplans and budgets</li> <li>• Supervision and mid-term reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The programmes of the Network of Grass-Roots Microfinance Agencies of Burkina (RCPB) and BACB are fully realized</li> <li>• Credit criteria are adapted to the capacity of the poor</li> </ul>
<p><b>Output 4</b></p> <p>The regional environment (technologies, input acquisition, economic infrastructure and decentralized institutions) is conducive to intensive and sustainable agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Input and equipment costs</li> <li>• Efficient output markets</li> <li>• Quality of planning and provincial and regional consultations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Socio-economic analyses at farm level</li> <li>• Progress reports</li> <li>• M&amp;E reports</li> <li>• Audit reports</li> <li>• Supervision and mid-term reports and budgets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sectoral policies are effectively implemented</li> <li>• Government makes public resources available for programme implementation</li> </ul>

Activities	Means	Costs
<b>Output 1: Strengthen the capacity of local communities</b>		
<b>1.1 Select villages</b> having a local development plan (PDL) for space and natural resource management, and enhancing agricultural (crop and livestock) value	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planning coordinated with PNGT II and other PDLs</li> <li>• Opportunity for programme to address local needs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provincial service providers: USD 3.7 million</li> <li>• Literacy: USD 0.7 million</li> <li>• Other specialized service providers: USD 0.6 million</li> <li>• Total: USD 5 million</li> </ul>
<b>1.2 Inform populations</b> of village selected on programme objectives and rules (financial contribution, contracts, conditions, etc.) and identify volunteer groups	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Targeted radio broadcasts</li> <li>• Local information meetings</li> <li>• Documents in local languages and drawings</li> </ul>	<p>Grant for activity 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Provincial service providers: USD 1.0 million</li> <li>• Literacy: USD 0.7 million</li> <li>• Other specialized service providers: USD 0.6</li> <li>• Total: USD 2.3 million</li> </ul>
<b>1.3 Support to microprogramme development</b> for volunteer groups and design partnership contracts with beneficiaries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provide a microprogramme adviser acceptable to beneficiaries</li> <li>• Hire necessary competence through adviser</li> </ul>	
<b>1.4 Plan and implement complementary training activities of local groups involved</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensitize village leaders</li> <li>• Promote literacy</li> <li>• Provide support to local groups for better organization and management</li> <li>• Organize trips for information exchange</li> </ul>	

Activities	Means	Costs
<b>Output 2: Support local microprogramme implementation and enhanced value</b>		
<b>2.1 Design and adapt technologies</b> economically and socially viable – Research/development approach	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partnership with International Fertilizer Development Center/International Centre for Research in Agroforestry/<i>Institut de l'environnement et de recherches agricoles</i> (an agricultural research institute) and <i>Association pour la recherche et la formation en agro-écologie</i> (an organization promoting sustainable agriculture and environmental protection).</li> <li>Targeting of selected villages and supported microprogrammes</li> <li>In-depth diagnosis of fertility restoration techniques</li> <li>Tests and pilot investments</li> <li>Socio-economic analysis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Research: USD 1 million</li> <li>Provincial service providers: USD 2.7 million</li> <li>Component 2: USD 13.0 million</li> <li>Research: USD 0.6</li> <li>Total: USD 16.7 million</li> </ul>
<b>2.2 Identify/create local institutions responsible</b> for design and management of planned investments	<ul style="list-style-type: none"> <li>Learning from existing entities already created by other projects (e.g. PNGT II) and tailor knowledge to programme objectives</li> </ul>	
<b>2.3 Feasibility studies</b> for soil and water conservation, agroforestry and intensification, and plan implementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Specialized service providers</li> <li>Specific studies</li> <li>State's technical services</li> </ul>	
<b>2.4 Programme and meet water needs</b> for drinking, livestock and organic fertilization	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction of pits and complementary water points in coordination with PNGT II and PDLs</li> </ul>	
<b>2.5 Study of precise rules governing programme target group's access to benefits of investment undertaken</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Codicil to local partnership agreement</li> </ul>	
<b>2.6 Organize fund management by local groups and their preliminary contribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from adviser</li> </ul>	
<b>2.7 Submit and defend grant requests from IFSAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from adviser</li> </ul>	
<b>2.8 Organize and submit credit request for inputs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from adviser</li> </ul>	
<b>2.9 Write contracts with service providers and manage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from adviser</li> </ul>	
<b>2.10 Control work and services and formalize commitment to beneficiaries</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from adviser</li> <li>Specialized service providers</li> <li>State's technical services</li> </ul>	
<b>2.11 Advice on monitoring for enhanced value and intensification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Done by adviser for 2-4 years, in addition to support to new microprogrammes</li> </ul>	

Activities	Means	Costs
<b>Output 3: Enhance value of agriculture and livestock commodities</b>		
<b>3.1 Identify and evaluate existing and potential commodities</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from women extension agents (<i>animatrices</i>)</li> <li>Rural Microenterprise Support Project (PAMER), milk project, other specialized projects</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Woman leader: USD 0.5 million</li> <li>Women's group fund: USD 0.3 million</li> <li>Equipment: USD 1.9 million</li> <li>Total: USD 2.7 million</li> </ul>
<b>3.2 Identify, select and inform target groups, particularly women, about activities supported by programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from <i>animatrices</i></li> <li>PAMER, milk project, other specialized projects</li> </ul>	
<b>3.3 Support identification and planning of income-generating activities by target groups</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from <i>animatrices</i></li> <li>Support from other specialized projects</li> </ul>	
<b>3.4 Ensure intermediation with microfinance institutions and provide working capital to facilitate access to credit by women's groups</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from <i>animatrices</i></li> <li>PAMER, milk project, other specialized projects</li> <li>Self-Promotion Fund Project (PFA)</li> </ul>	
<b>3.5 Advice on monitoring for credit repayment and working capital reconstitution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support from <i>animatrices</i></li> <li>Support from PAMER</li> </ul>	



Activities	Means	Costs
<b>Output 4: Make economic environment conducive to sustainable agriculture</b>		
<b>4.1 Institutionalize participatory management system for IFSAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Establish provincial provider committees</li> <li>Ensure representation</li> <li>Harmonize financing codes and procedures with other projects (PNGT II, PDLs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support to IFSAP: USD 0.05 million</li> <li>Creation of two village banks (financial institutions): USD 0.1 million</li> <li>Support to phosphate market: USD 0.4 million</li> <li>Support to other input markets: USD 0.3</li> <li>Infrastructure investments: USD 1.5 million</li> <li>Support to regional/provincial institutions: USD 0.3</li> <li>Total: USD 2.6 million</li> </ul>
<b>4.2 Ensure sufficient coverage by local credit institutions where their number is insufficient (Gnagna and Komandjari)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Creation of village bank and subsidiaries</li> <li>Coordination with Agricultural and Commercial Bank of Burkina (BACB) and RCPB supported by the United Nations Capital Development Fund (UNCDF) project</li> <li>Subsidy on equipment for three years</li> </ul>	
<b>4.3 Development of natural phosphate market</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation and support to the national fertility programme</li> <li>Support to farmers' groups and provision of working capital for natural phosphate acquisition</li> </ul>	
<b>4.4 Develop input market involving craftsmen and farmers' groups</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support to farmers' groups and provision of working capital for input and equipment acquisition</li> <li>Coordination with PAMER</li> </ul>	
<b>4.5 Create and improve necessary infrastructure at provincial and regional levels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Use the competence of specialized projects (PNGT II, PFA, PDLs)</li> </ul>	
<b>4.6 Support regional and provincial planning and development institutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipment provision</li> <li>Specific training</li> </ul>	
		PMU: USD 2.6 million Total programme costs: USD 26.9 million

**ORGANIGRAMME**

**BURKINA FASO  
PICOFA**

Organisation du Fonds  
d'Investissement pour la  
Productivité Agricole Durable  
(FIDAD)  
(Financement FIDA et BAD)

**Légende**

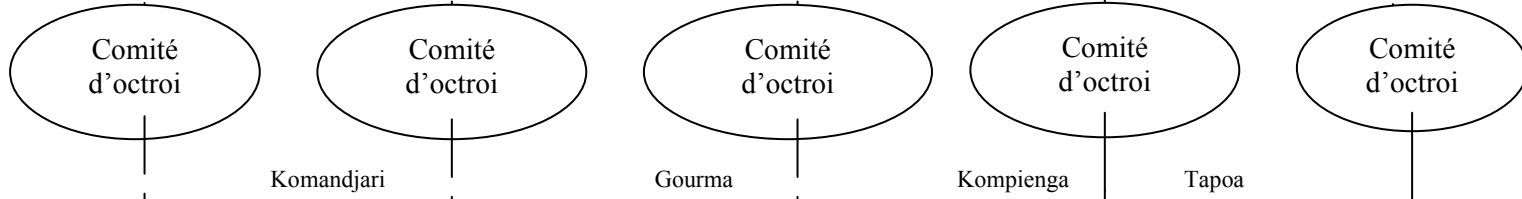
- Attribution d'enveloppes financières annuelles
- Subvention aux microprogramme villageois

**NIVEAUX**

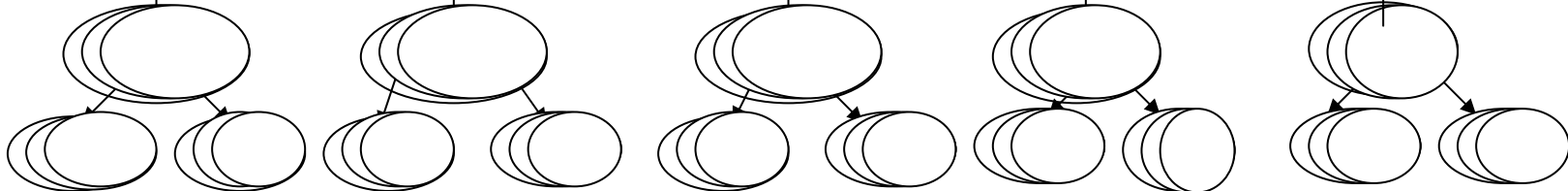
Comité de Pilotage

UGP

**Provinces**



**Villages CVGT**



**BURKINA FASO - PICOFA  
ORGANISATION DU PROJET**

**NIVEAUX**

**Ministère de l'agriculture**

**Comité National de Pilotage**

**Région de l'Est**

**UGP**

**Provinces**

**Opérateur**

**Opérateur 2**

**Opérateur 3**

**CCTP**

**CCTP**

**CCTP**

**CCTP**

**CCTP**

Gnagna

Komandjari

Gourma

Kompienga

Tapoa

**Comités villageois de gestion des terroirs**

**Communautés de base  
Micro-Programmes**

**Prestations spécialisées**

